



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2008 – 008 du 29 avril 2008



Objet : modification de l'acte de nomination des mandataires de la régie de recettes

L'an deux mille huit, le 29 avril à 9 heures, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 14 avril 2008.

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 15

Étaient présents :**Membres représentant les collectivités**

- Président de l'EPCCC : M. Jean-Pierre Muller, vice-président du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général du canton de Magny-en-Vexin
- Représentant la Préfecture du Val-d'Oise : M. Patrice Pennel
- Représentant du Conseil général du Val d'Oise :
 - Mme Dominique Gillot, vice-présidente du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général de Cergy-Sud
 - M. Raymond Lavaud, conseiller général de Beauchamp
- Représentant de la commune de La Roche-Guyon : Mme Christine Forge, maire
- Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français : Mme Dominique Herpin-Poulenat, vice-présidente
- Représentant la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France : M. Jean-François de Canchy, Directeur

Personnalités qualifiées

- Propriétaire du Château : M. Guy-Antoine de La Rochefoucauld,
- Personnalité désignée par la commune de La Roche-Guyon : M. Daniel Lehleyder, conseiller municipal
- Personnalité désignée par le propriétaire : Mme Yolaine de La Rochefoucauld
- Personnalités désignées par le Conseil Général du Val d'Oise :
 - M. Dupille,
 - M. Toublanc

Représentants du personnel

- M. Olivier Lopes
- Mlle Emmanuelle Evrard

Absents-excuses ayant donné un pouvoir (nombre de pouvoir 1):

- M. Seimille, conseiller général du canton de Pontoise
- Le nombre de votants est donc de 14 présents + 1 pouvoir = 15 votants

Absents-excuses :

- M. Guy Paris, conseiller général du canton de Vigny
- M. Jean-Pierre Barentin, conseiller général du canton de Taverny
- M. Jean-Baptiste Bellon, personnalité qualifiée désignée par l'Etat

Étaient également présents

Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
Marie-Laure Atger, Administratrice de l'E.P.P.C du Château de La Roche-Guyon

CONSIDERANT :

- La décision modificative de l'acte de nomination des mandataires de la régie de recettes du 14 août 2007

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de modifier la régie de recettes ainsi qu'il suit :

Article 1 : En cas d'absence pour congés maladie ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Laure Hermand sera remplacée par Madame Véronique Ducret demeurant à Sainte Geneviève les Gasny (27) et désignée comme mandataire suppléant ainsi que par Mademoiselle Emmanuelle Evrard résidant à La Roche-Guyon (95), Madame Nathalie Michel résidant à Vernon (27), Mademoiselle Julie de Bortoli résidant à Porcheville (78), Mademoiselle Marie-Christine Dodier demeurant à Dennemont (78), Mademoiselle Priscilla Tissier résidant à La Roche-Guyon (95) et Mademoiselle Amina Boursali demeurant à Mantes-la-Jolie (78) tous désignés mandataires.

Article 2 : Les régisseurs et mandataires sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus ainsi que l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

Article 3 : les régisseurs et mandataires ne doivent pas percevoir de somme pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président de l'E.P.C.C.
Jean-Pierre Muller

**EPCC du château de La Roche-Guyon – Modification de l'acte de nominations des mandataires de la
régie de recettes
DECISION MODIFICATIVE du 14 août 2007**

Le directeur de l'EPCC du Château de la Roche-guyon,

VU l'arrêté n°2 en date du 4 mars 2004, et instituant une régie de recettes pour l'encaissement par régie des produits liés à l'exploitation commerciale et touristique du site du Château de La Roche Guyon

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 4 mars 2004

VU l'avis conforme du régisseur en date du 9 avril 2004

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 13 mars 2007

DECIDE

ARTICLE 1 : Mademoiselle Amina Boursali demeurant à Mantes la Jolie (78) est nommée mandataire de la régie, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau code pénal ; Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle en vigueur.

Fait à La Roche Guyon le 14 août 2007

Monsieur Yves Chevallier
Le directeur de l'EPCC,

Monsieur Robert Grand,
comptable public,*

Madame Laure Hermand
régisseur titulaire,*

Madame Véronique Ducret,
Mandataire suppléant,*

Mademoiselle Amina Boursali
Mandataire*

Heauu/bb.

"vu pour acceptation"

*signature précédée de la formule manuscrite :
« vu pour acceptation, »

Vu Pour acceptation
Sucret